



Processus de RAM

Rencontre Archipélique Mutuelle

Chemin d'une inclusion dans le projet collectif

Intention de ce processus :

Des inclusions fluides, conscientes et consenties.

Qu'est ce qu'une RAM ?

Pourquoi RAM ? Nous avons décidé de ne plus appeler cette période de 6 mois « période d'intégration » ou « période d'inclusion » car elle ne mène pas forcément à l'intégration. (par la volonté de la personne et/ou du collectif). Ainsi une période de « rencontre archipélique mutuelle » permet un espace plus neutre de rencontre avec les Archies et de rencontre avec le projet de l'Archipel des Coustètes, en laissant les possibles ouverts des deux côtés.

Lors d'une période de RAM, on est tous·tes en RAM !

Référent·es des Processus de RAM

- > Le conseil associatif est l'organe garant des processus de RAM.
- > Au sein de ce conseil est nommé·e un·e Archie dédié·e à la coordination des processus de RAM (actuellement Katia).
- > Pour chaque RAM, la personne concernée choisit une personne de référence pour l'accompagner et la soutenir.

En amont de la demande d'inclusion : rencontrer le collectif et ses membres

Avoir de la curiosité à participer à différents moments collectifs formels ou informels afin de rencontrer le groupe et ses pratiques.

Par exemple : venir en tant que témoin à une plénière, participer à une pause archipélique, à un chantier soin du lieu, à des pratiques proposées, venir soutenir en cuisine, faire des ménages collectifs...

Prendre le temps de rencontrer individuellement ou en petit groupe les différents membres du collectif de notre Archipel, les Archies résident·es et nomades.

En amont de la demande d'inclusion : avoir pris connaissance des documents cadre

La personne demande à Katia, la référente Inclusions, qu'elle envoie la charte des Archies. La personne lit ce processus d'inclusion et le processus Sortie et Séparation.

Cela l'aidera à être en lien avec les attendus d'un·e Archie et avec le chemin pour rejoindre le collectif.

Choix d'un·e référent·e

Nous t'invitons à choisir un·e référent·e dans le groupe qui accompagnera ta demande d'inclusion et la réponse collective apportée. Cette personne sera également une ressource lors de tes 6 mois de période d'inclusion (RAM).

Déclaration d'intention

Tu es invité·e à exprimer ton désir et ton intention de rejoindre le collectif par écrit (ou tout support pouvant être envoyé par mail ex vidéo/audio).

Dans cette lettre tu peux partager :

- ton désir de rejoindre le collectif,
- tes motivations, tes aspirations,
- ce que tu en as déjà perçu, ce que tu souhaites y vivre et y déployer,
- si tu as des craintes, des besoins particuliers,
- si tu as des enfants, des animaux et nous parler d'elles-eux
- à quelle fréquence tu imagines pouvoir venir/ t'impliquer,
- si tu souhaites devenir Archie nomade ou résident·e,
- ton mode d'habitat projeté si besoin,
- ta temporalité pour rejoindre le projet,
- et tout autre élan à nous partager !

Le/La référent·e transfère ta demande à l'ensemble des Archies (sans te mettre en copie) et elle organise les modalités de réponses à ta demande.

Retours des Archies à la demande initiale

Chaque Archie est invité·e à faire un retour à ton.ta référent.e sur ta demande, par mail ou par oral lors d'un temps collectif.

Chaque Archie a la possibilité d'exprimer de l'enthousiasme sur ta demande ainsi que la possibilité d'exprimer des réticences s'il·elle estime que ta demande ne concorde pas avec :

- la raison d'être
- la charte des Archies
- le maintien du cadre archipélique (relationnel, accueil, économique, juridique)
- les capacités des Archies à accueillir un·e nouveau membre

Validation (ou non) du début de la période de RAM

Après avoir entendu et consulté les Archies, le conseil associatif peut :

- valider le début d'une période de RAM (Rencontre Archipélique Mutuelle) de 6 mois
- décider qu'il y a besoin de certains préalables avant de commencer la période de RAM
- refuser la période de RAM s'il estime que la demande n'est pas en concordance avec la raison d'être, les moyens nécessaires au maintien du cadre , ou les

capacités du groupe à accueillir —> voir le document « Processus de Sortie et Séparation »

Si la période de Rencontre Archipélique Mutuelle est validée, une acculturation de 6 mois commence.

Visée des 6 mois d'acculturation en RAM

Le développement des savoirs-êtres archipéliques tels que définis dans la charte des Archies :

- Me contenter
- M'auto-responsabiliser
- Nous entraider
- M'harmoniser
- Mutualiser
- Inclure

Le développement des engagements archipéliques tels que définis dans la charte des Archies :

- Participer aux plénières et aux Assemblées Générales avec un droit d'expression, sans droit de vote ni d'objection
- Prendre des rôles dans l'organisation du projet
- Prendre soin des relations
- Participer aux pauses archipéliques
- Être bénévole sur l'accueil des stages, des formations et évènements
- Contribuer au soin du lieu par des chantiers collectifs et/ou des initiatives personnelles
- Payer les contributions aux consommables accessibles dans les espaces communs
- Payer sa redevance. En tant que nomade 6 mois = 315 € à régler selon sa préférence en une ou plusieurs fois. En tant qu'habitant-e = redevance mensuelle définie avec le rôle redevance en début de RAM

Le·la référent·e a pour rôle de :

- Coordonner les réponses des Archies à la demande initiale
- Soutenir la demande d'inclusion et les besoins liés à l'inclusion (habitat, stockage...)
- Proposer une fréquence de points d'étapes
- Centraliser et accompagner des tensions éventuelles (de la personne en cours de RAM et des autres habitant·es)
- Solliciter si besoin le soutien du soin des relations vers le développement des capacités de chacun·e (et du·de la demandeur·euse d'inclusion) à s'harmoniser
- Acculturer au projet, à la raison d'être, à la gouvernance, au modèle juridique et économique
- Soutenir la demandeur·euse à prendre un ou des rôles ou soutenir un rôle dans le tableau des rôles
- Soutenir la demandeur·euse dans ses contributions à la vie collective associative et aux besoins du projet de la SCIC (ex. participer à l'accueil : ménage, cuisine...) .
- Questionner la demandeur·euse sur son élan de donner ou prêter de l'argent au projet
- Veiller à ce que la demandeur·euse paie ses redevances
- Veiller à ce que la demandeur·euse sache à qui s'adresser pour tel ou tel sujet
- Veiller à ce que la demandeur·euse nomade ait un endroit où dormir lors de ses venues en connaissance des priorités d'accueil du Mas

Un point d'étape collectif à 3 mois est possible

- à l'initiative de la personne en inclusion et/ou sa marraine/parrain.
- À l'initiative du conseil associatif si il y a eu des remontées des Archies demandant un point d'étape intermédiaire

Ce point d'étape a pour but de partager le vécu mutuel et de créer ensemble les conditions souhaitées pour la suite de la période de RAM.

Fin de la période de RAM à 6 mois

Le·la référent·e et la personne en RAM fixent une date et organisent un temps collectif autour de la personne. Ce temps est un échange authentique, avec une invitation à s'exprimer en toute franchise dans une intention de grandissement mutuel. Ce temps collectif n'est pas encore un temps de décision.

1. La personne en RAM commence par exprimer son désir à cet instant :
 - a. être incluse en tant qu'Archie
 - b. ne pas être incluse et devenir membre soutien
 - c. ne pas être incluse et quitter l'association les Archies
 - d. Avoir des doutes ou besoin de plus de temps et rallonger la période de RAM
2. Elle fait son auto-feedback et partage son vécu de la période de Rencontre Archipelique Mutuelle autour de trois dimensions qui font repère pour nous à partir d'exemples concrets (Le sens du projet, les contributions au projet, les relations dans le projet). Les Archies peuvent la questionner.

3. Les Archies chacun·e à leur tour expriment leur position par rapport au désir a, b, c, d (de la personne en RAM) en donnant des exemples issues des trois dimensions qui font repère pour nous (cf encadré ci-dessous).

Les questions ci-dessous sont un support à la discussion pour le retour de la personne en RAM ou pour le retour des Archies. Elles n'ont pas vocation à être toutes répondues.

- **Au plan "éthique" ou "politique" : Concordance d'intention avec la raison d'être**
Comment je me sens dans le projet et comment le projet et sa raison d'être font sens pour moi ? Comment je m'y projette ? Avec quelles aspirations ? Avec quoi est-ce que je ne me sens pas alignée dans le projet ?

- **Au plan économique : Retour sur les contributions, temps, charge mentale et implication financière**
Comment je parviens à contribuer au projet et à gérer l'équilibre entre le fait de nourrir mes besoins ou enjeux personnels et de soutenir les besoins et les enjeux du projet ? Est-ce que j'ai du désir à soutenir humainement et financièrement le projet collectif ?
Qu'est ce qui me fait peur ? Qu'est ce qui m'enthousiasme ?

- **Au plan social : Retours sur les relations / interactions**
Comment je vis mes relations avec les autres membres ? Comment je parviens à entrer en relation de manière authentique, à tisser des liens de coopération, à accueillir les éventuelles tensions et à trouver un moyen de les faire cheminer ?
Qu'est ce qui me sécurise ? Qu'est ce qui m'insécurise ?

Si la personne souhaite sortir de l'association —> on se remercie et on organise la séparation pour qu'elle se passe en tranquillité (voir le document « Processus de Sortie et Séparation »).

Si elle souhaite prolonger la période de RAM, devenir membre soutien, ou devenir Archie —> la demande passe au conseil associatif.

Décision du conseil associatif

Après avoir entendu les Archies lors de ce temps collectif (et consulté les absent·es), au prochain conseil associatif, les membres du conseil peuvent décider de :

- valider l'inclusion (en tant que Soutien ou Archie)
- renouveler une période-de RAM de X mois
- enclencher un processus de séparation (voir le document « Processus de Sortie et Séparation »)

Validation de l'inclusion : un rituel d'inclusion peut être co-créé !

Bienvenue !!